

dodis.ch/60896

Notice du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP au Conseil fédéral¹

INTÉGRATION EUROPÉENNE: STRATÉGIE D'INFORMATION

Berne, 30 juillet 1992

1. Remarque générale

Lors de la session d'été, plusieurs parlementaires ont demandé au Conseil fédéral de préciser ses intentions sur la campagne d'information concernant la politique d'intégration européenne, et en particulier l'Espace économique européen (EEE).² À l'heure des questions du 9 juin 1992,³ le Conseil fédéral a notamment relevé:

- qu'il n'a jamais été question de propagande mais d'information;
- que pour éviter toute confusion des genres, il n'entendait notamment pas faire diffuser d'annonces payantes ou de spots télévisés, ou encore faire placarder des affiches;
- que l'information dispensée présente, comme c'est le cas lors de chaque votation, la position du Conseil fédéral; lequel exclut la course en solitaire («Alleingang») et fait de la participation de la Suisse à l'EEE un objectif immédiat et prioritaire.⁴

Dans la ligne des deux derniers concepts d'information présentés respectivement le 24 janvier 1992⁵ et le 11 mai 1992,⁶ il convient de prendre en compte l'évolution de la situation et les précisions apportées par le Conseil fédéral dans la mise à jour du concept d'information pour les mois à venir.

-
- 1 CH-BAR#E1004.1#1000/9#1023* (4.10prov.). Cette note de discussion du Bureau de l'intégration DFAE/DFEP du 30 juillet 1992 est rédigée par José Bessard de la Section information sous la responsabilité du Chef de section Urs Ziswiler. Elle est transmise au Conseil fédéral, accompagnée d'une notice des deux mêmes départements signée par le Chef du DFEP, le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz, en date du 11 août 1992. Elle est débattue par le Conseil fédéral, après avoir été renvoyée par deux fois le 24 et le 31 août 1992, lors de sa 27^{me} séance du 9 septembre 1992, cf. dodis.ch/60986. La question de la stratégie d'information du public par le Conseil fédéral dans le cadre des négociations sur le traité EEE remonte à 1989 déjà, cf. la compilation dodis.ch/C2022.
 - 2 Pour les interventions parlementaires sur l'intégration européenne déposées lors de la session d'été 1992, cf. le résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale 1992, session d'été 1992.
 - 3 Cf. la question 40 Campagne d'information sur l'Espace économique européen du Conseiller national Andreas Gross, Bull. of. CN, 1992, III, p. 852.
 - 4 La position du Conseil fédéral quant à la question des priorités et des options de sa politique européenne évolue au fur-et-à-mesure des négociations sur le traité EEE. Pour un aperçu des discussions du Conseil fédéral, cf. notamment DDS 1990, doc. 8, dodis.ch/54934; DDS 1991, doc. 13, dodis.ch/57331, doc. 20, dodis.ch/57748, et doc. 48, dodis.ch/57671; DDS 1992, doc. 15, dodis.ch/57333, et doc. 18, dodis.ch/58958.
 - 5 Cf. le PVCF N° 144 du 24 janvier 1992, dodis.ch/58018.
 - 6 Cf. la note de discussion au Conseil fédéral du DFAE et du DFEP du 11 mai 1992, dodis.ch/62949. La question de l'information sur l'Europe est discutée par le Conseil fédéral lors de sa 16^{me} séance du 13 mai 1992, cf. le procès-verbal de discussion dodis.ch/63786.





Assemblée de l'Union européenne de Suisse le 21 novembre 1992 à Lausanne. De droite à gauche: la Syndique de Lausanne Yvette Jaggi, Willy De Clercq du Parlement européen, Guy-Olivier Segond, président de l'UES, le Conseiller fédéral Delamuraz et le Conseiller d'État vaudois Duvoisin, dodis.ch/63359 (CH-SNM LM-179770.8).

2. Situation actuelle

La votation sur l'Espace économique européen (EEE), et au préalable celle sur les Nouvelles lignes ferroviaires alpines (NLFA),⁷ revêtent une importance exceptionnelle pour la Suisse. Il s'agit des premiers éléments d'un choix de société qui devrait mener à une nouvelle intégration de la Suisse dans l'Europe, concrétisée, le moment venu, par une adhésion à la Communauté européenne (CE).⁸

Le Conseil fédéral a clairement fait savoir qu'il entendait mener une campagne d'information qui donne la possibilité à chaque citoyenne et chaque citoyen de se prononcer en toute connaissance de cause. Dans cette perspective, il a demandé

7 La NLFA est acceptée en votation populaire le 27 septembre 1992 avec 63,61% de voix pour le oui, cf. FF, 1992, VI, pp. 409–416. Le traité EEE est refusé le 6 décembre 1992, cf. DDS 1992, doc. 58, dodis.ch/60622. Sur ces deux sujets, cf. respectivement la compilation thématique Nouvelles lignes ferroviaires à travers les Alpes (NLFA), dodis.ch/T1722, et Votations sur l'Espace économique européen (EEE), dodis.ch/T2163.

8 Sur la question du dépôt d'une demande d'adhésion de la Suisse à la CE et du moment opportun pour la faire, cf. notamment DDS 1992, doc. 15, dodis.ch/57333, et doc. 18, dodis.ch/58958, ainsi que la compilation thématique Demande d'adhésion de la Suisse à la CE (1991–1993), dodis.ch/T1955.

au Parlement un crédit de 5,9 millions de francs. Dans le cadre du premier supplément au budget, le Parlement a accordé lors de la session d'été, un crédit de 3,475 millions de francs.⁹

À diverses reprises, des parlementaires ont exprimé la crainte de voir la Confédération se lancer dans une campagne de propagande (cf. remarque générale).¹⁰ Le Conseil fédéral leur a répondu que cela ne serait pas le cas. Si le Bureau de l'intégration DFAE/DFEP (BI), chargé de l'information, recourt aux services d'une agence de relations publiques – Advico, Young & Rubicam, à Zurich –, cela ne concerne de fait que l'utilisation d'une logistique professionnelle dans le domaine de la communication. Le contenu du message reste totalement en main du Conseil fédéral et de l'Administration fédérale.¹¹

Pour cette raison d'ailleurs, certains projets proposés par l'agence n'ont pas été retenus, soit déjà au stade du BI soit au niveau supérieur du Conseil fédéral. Certains journaux s'en sont toutefois fait l'écho, notamment à propos d'affiches mettant en évidence des personnalités connues en Suisse. Et il a pu en résulter une certaine confusion dans l'esprit du public et de quelques politiciens, bien que d'autres journaux n'aient pas manqué de souligner qu'il s'agissait de projets non retenus, qui ne correspondaient pas à la ligne fixée par le Gouvernement. On ne peut exclure que ce genre de publication, dont le caractère polémique évident offre un grand intérêt journalistique à court terme, se reproduise au fil des mois. Et cela souligne l'importance d'un concept d'information clair et inattaquable.

3. Concept d'information

Ce concept peut se définir de la manière suivante:

- donner la priorité absolue à l'Espace économique européen (EEE);
- diffuser à tous les niveaux (national, cantonal et communal) une information solide, complète et objective, en français, en allemand et en italien, qui permette de saisir sans équivoque l'enjeu de l'EEE et explique la position du Conseil fédéral;
- jouer le rôle de banque de données et de références, en laissant aux partis et aux diverses organisations de Suisse le soin de développer elles-mêmes leur argumentation politique;
- s'adresser aussi bien au grand public qu'à la frange de la population la mieux informée;
- suivre le leitmotiv: à chaque question, une réponse;
- miser sur la transparence, jouer «cartes sur table»;
- faire une nette distinction entre l'Espace économique européen (EEE), objet de la votation du 6 décembre, et l'adhésion à terme à la Communauté européenne (CE).¹²

9 *Le Conseil des États approuve le crédit le 10 juin 1992, cf. Bull. of. CE, 1992, III, p. 406–408. Le Conseil national rejette une proposition de minorité visant à réduire le crédit à 1,6 mio de CHF le 18 juin 1992, cf. Bull. of. CN, 1992, III, p. 1129–1140. Pour le détail du budget consacré à l'information pour la votation EEE, cf. le facsimilé dodis.ch/60896, annexe.*

10 *Sur les discussions entre le Parlement et le Conseil fédéral sur le dossier de l'intégration européenne, cf. aussi DDS 1992, doc. 3, dodis.ch/62407.*

11 *Pour les échanges entre la Section information du Bureau de l'intégration du DFAE/DFEP et les agences de communications, notamment Advico Young & Rubicam, cf. le dossier CH-BAR# E7113A#2001/192#1410* (771.200).*

12 *Le risque de confusion entre la votation sur l'EEE et l'adhésion à la Communauté est souligné à*

NB: Ce travail d'information ne remplace en aucun cas un engagement intensif du monde politique, économique, social et culturel, en faveur de l'EEE. Les *conseillers fédéraux*, les *parlementaires* et les *leaders d'opinions* en Suisse doivent donner le ton sur le devant de la scène. Leur image, leur crédibilité et leur pouvoir de conviction sont les meilleurs atouts en faveur de l'Europe.

La campagne EEE se gagnera sur le terrain politique. Cela n'est pas du ressort du BI, dont le rôle doit rester informatif. Néanmoins, il convient de souligner sans équivoque que le concept d'information serait incomplet sans le prolongement d'une composante politique. C'est pourquoi aux sept points stratégiques énumérés ci-dessus, il faut en ajouter un huitième:

– engager les conseillers fédéraux, les politiciens et les leaders d'opinions à s'exprimer dans le plus grand nombre possible de manifestations publiques et dans les médias.¹³

4. Moyens mis en œuvre

Afin d'éviter toute confusion possible, les moyens de type publicitaire ont été délibérément écartés. Pas de spots télévisés, d'affiches ou d'annonces payantes. Notons que le Gouvernement français vient de prendre une décision dans le même sens, en renonçant à la campagne radiotélévisée qu'il avait envisagée en vue du référendum du 20 septembre.¹⁴ Reste que le BI dispose de nombreuses autres possibilités, par le texte, l'image et le son, de faire connaître l'enjeu de l'intégration européenne, et en particulier de l'EEE.

Texte: C'est le support numéro un. Le BI publie et va publier toute une série de documents, des textes les plus exhaustifs aux plus populaires. Ainsi, outre les messages du Conseil fédéral au Parlement – *message EEE*, *3^e Rapport d'intégration CE*, *Eurolex I et II*¹⁵ – et le fascicule préparé par la Chancellerie fédérale sur *les explications du Conseil fédéral* pour la votation EEE, le public dispose – ou disposera dès la fin du mois d'août – des publications gratuites suivantes:

- La voie suisse vers l'avenir européen;¹⁶
- Documentation EEE (fiches d'information);¹⁷
- Guide pratique EEE;¹⁸

plusieurs reprises lors des discussions du Conseil fédéral, cf. DDS 1992, doc. 15, dodis.ch/57333, et doc. 18, dodis.ch/58958.

13 Cf. notamment le PVCF N° 1639 du 9 septembre 1992, dodis.ch/60708.

14 Il s'agit du référendum sur le traité de Maastricht, cf. le rapport politique N° 22 du 21 septembre 1992 de l'Ambassadeur de Suisse à Paris, Carlo Jagmetti, dodis.ch/61860.

15 Respectivement le Message relatif à l'approbation de l'accord sur l'Espace économique européen du 18 mai 1992, dodis.ch/61368; le Rapport sur la question d'une adhésion de la Suisse à la Communauté européenne du 18 mai 1992, dodis.ch/59540; le Message I sur l'adaptation du droit fédéral au droit de l'EEE (Message complémentaire I au message relatif à l'Accord EEE) du 27 mai 1992, dodis.ch/62245, et le Message II sur l'adaptation du droit fédéral au droit de l'EEE (Message complémentaire II au message relatif à l'Accord EEE), dodis.ch/62247. Pour le débat au Conseil des États sur l'adoption d'Eurolex, cf. DDS 1992, doc. 39, dodis.ch/60990.

16 La voie suisse vers l'avenir européen, publié par le Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, Berne 1992.

17 Documentation EEE, publié par Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, Berne 1992.

18 EEE guide pratique, publié par le Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, Berne 1992.

- L'Europe et la Suisse – La Suisse sans l'Europe;¹⁹
- Message EEE, version abrégée;²⁰
- Les répercussions de l'EEE sur l'emploi et les salaires;²¹
- Des chiffres pour se connaître (portrait statistique);²²
- EEE – Controverse et opinions;²³
- Être Suisse en Europe: Hier – Aujourd'hui – Demain;²⁴
- Bulletin d'information mensuel, CH-Euro; tiré à près de 6000 exemplaires. D'entente avec le DFJP, une *brochure grand public sur Eurolex* est également en préparation.²⁵

Enfin, des articles explicatifs et du matériel de presse est mis à disposition des *journaux locaux et d'entreprises*.

Audio-visuel: Une disquette informatique pour PC (MS-DOS, format 3,5 et 5,25) sera disponible dès fin août. Par le biais d'un programme interactif, elle donne une information complète sur l'intégration européenne et ses implications.

Exposition Suisse-Europe: L'audio-visuel est également utilisé dans le cadre de la double exposition itinérante sur la Suisse et l'Europe. Des vidéos sur ordinateurs, qui reflètent notamment l'ensemble des opinions formulées en Suisse sur la question européenne, complètent cette exposition grand public. Cette exposition a déjà été présentée à la MUBA de Bâle, à la BEA de Berne et à Lyss. Cet automne, elle se rendra en outre au Comptoir suisse de Lausanne, à l'Olma de Saint-Gall, à Lenzburg, à LUWAL de Lucerne, une nouvelle fois à Saint-Gall, à la Fera de Zurich, à la GEHLA de Coire, aux Journées politiques de Soleure, au Comptoir de Fribourg, et au Festival de la BD à Sierre.

Téléphone Europe: Dès le 18 août, un service téléphonique de renseignements en trois langues, allemand, français, italien, répond à toutes les questions concernant l'Europe, et en particulier l'EEE. Son numéro: le 155 32 32. L'appel est gratuit et le service ouvert du lundi au vendredi, de 12h à 20 heures.²⁶

Conférences: Sur invitation, les experts fédéraux présentent au sein des associations ou des organisations qui en font la demande, des exposés soit spécifiques soit généralistes sur la question européenne. Il s'agit d'exposés à caractère informatif et non politique.

Documentation pour les parlementaires: Les conseillers nationaux et les conseillers aux États ont à leur disposition non seulement un discours type, qui présente de manière informative l'EEE, mais vont également recevoir à la rentrée un jeu

19 L'Europe et la Suisse: 106 questions et réponses – La Suisse sans l'Europe: 30 questions et réponses, publié par le Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, Berne 1992.

20 Message EEE. Version abrégée, publié par le Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, Berne 1992.

21 Cf. dodis.ch/62969, *annexe*.

22 Des chiffres pour se connaître: un portrait statistique de la Suisse dans l'Espace économique européen, publié par Eurostat, Office statistique des Communautés européennes; Office fédéral de la statistique du DFI et Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, Berne/Luxembourg 1992.

23 EEE Controverses et opinions: 17 parlementaires ont la parole, publié par le Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, Berne 1992.

24 La Suisse en Europe. Hier, Aujourd'hui, Demain, publié par le Bureau de l'intégration DFAE/DFEP, Berne 1992.

25 EEE: adaptation du droit fédéral (Eurolex): textes définitifs pour la votation finale 1 à 50, publié par la Chancellerie fédérale, Berne 1992.

26 Cf. dodis.ch/62988 et dodis.ch/61186.

de transparents (Folien) en couleur, qui permet de projeter sur grand écran des graphiques retraçant les principales données de l'EEE. Cette série de transparents a été élaborée sur demande expresse de la Commission du Conseil des États.

Liste de conférenciers: Le BI a établi une liste des personnes (qui ne sont pas des parlementaires) disposées à donner des conférences sur l'Europe. Cette liste est à disposition des organisations à la recherche de conférenciers.

Séminaires: Le BI organise des séminaires (de presse, pour les partis, etc.) sur les enjeux européens, et spécifiquement sur les divers volets de l'EEE.

Tables rondes: Dans le cadre de l'exposition Suisse-Europe, le BI organise des débats contradictoires.

Journaux, radio, télévision: Les divers moyens énumérés ci-dessus sont en outre complétés par un contact extrêmement suivi avec les médias suisses et étrangers. Des journaux populaires comme le «Blick» ou «Le Matin» collaborent par exemple étroitement avec le service d'information du BI, afin de publier régulièrement des informations accessibles au plus grand nombre. La radio et la télévision font également fréquemment appel au BI sur tel ou tel thème européen. Cette collaboration avec les médias va encore s'intensifier à l'approche de la votation populaire sur l'EEE.

5. Conclusion

Ce concept d'information et le tour d'horizon des moyens mis en œuvre pour approfondir dans l'ensemble de la population la connaissance sur l'EEE et ses perspectives ne seraient pas complets si l'on ne mentionnait pas l'effort intense que se préparent à fournir les partis et de nombreuses organisations en faveur de l'intégration européenne. Ces campagnes privées ne relèvent cependant pas du BI, qui cherche précisément à bien marquer la frontière entre information et développement d'une argumentation à caractère partisan. Le BI se borne par conséquent à leur fournir, comme à toute personne ou tout groupe de personnes qui le demandent, une information de base aussi complète que possible.

À l'instar de l'engagement des conseillers fédéraux sur la scène publique, l'engagement des milieux politico-économiques constitue l'autre condition sine qua non d'une issue favorable de la votation sur l'EEE.²⁷ Car si l'information dispensée par le BI doit permettre à chacun de se forger une conviction, c'est au bout du compte de cette conviction et des élans à la faire partager que dépend le succès ou l'échec de l'EEE en Suisse.

27 *Sur l'engagement des milieux économiques, cf. par exemple la publication de Rudolf Walser pour le compte du Vorort Le traité instituant l'Espace économique européen (EEE) : une analyse économique et politique, ainsi que la conférence organisée par le Vorort en novembre 1991, dodis.ch/58654.*